

Données essentielles des conventions de subvention (+ 23 000 €)

Autorité attribuant la subvention			Bénéficiaire de la subvention							
Organisme attribuant la subvention	SIRET	Date de la convention de subvention	SIRET	Raison sociale	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Nature de la subvention : aide en numéraire, aide en nature	Condition de versement : unique, échelonné, autres	Date ou période de versement	Pourcentage du montant de la subvention attribuée au bénéficiaire
LSO agglomération	200 071 165 00167	2023-02-03	50042000500026	La Commune Libre de La Chaume	Organisation de « La Grande Bordée »	55 000 €	aide en numéraire	échelonnés	- Un acompte de 27 500 € (vingt-sept mille cinq cents euros) sera versé à la notification de la présente convention, - Le solde correspondant à 27 500 € (vingt-sept mille cinq cents euros) sera versé à l'association après réception du compte rendu financier de la manifestation.	1
LSO agglomération	200 071 165 00167	2023-02-03	922118201900013	Les Sables d'Olonne Port de Pêche	Organisation du « Défi des ports de pêche 2023 »	80 000 €	aide en numéraire	échelonnés	Un acompte de 40 000€ (quarante mille euros) sera versé à la notification de la présente convention, Le solde correspondant à 40 000€ (quarante mille euros) sera versé à l'association après réception du compte rendu financier de la manifestation.	1
LSO agglomération	200 071 165 00167	2023-01-31	81309848000011	Les Sables d'Olonne Vendée Course au Large	Organisation de la « Solo Maître Coq »	30 000 €	aide en numéraire	échelonnés	50 % à la signature de la convention 50 % après la tenue de l'événement	1
					Organisation de la « Les Sables – Horta – Les Sables »	30 000 €	aide en numéraire	échelonnés	50 % à la signature de la convention 50 % après la tenue de l'événement	1
LSO agglomération	200 071 165 00167	2023-01-31	81199872300019	Sapovaye	Organisation de la prochaine édition de la « Vendée Va'a »	40 000 €	aide en numéraire	échelonnés	Un acompte de 20 000€ (vingt mille euros) sera versé à la notification de la présente convention, Le solde correspondant à 20 000€ (vingt mille euros) sera versé à l'association après réception du compte rendu financier de la manifestation.	1
LSO agglomération	200 071 165 00167	2023-02-03	31031106300120	VISTA	Fonctionnement	79 230 €	aide en numéraire	unique	A la signature de la convention.	1
LSO agglomération	200 071 165 00167	2023-02-03	52054598900037	Visions Large	Mécénat public Xavier MACAIRE	45 000 €	aide en numéraire	unique	Versement à la signature de la convention.	1
LSO agglomération	200 071 165 00167	2023-02-03	84192978900011	Societe Hippique du Pôle Vendéen	Organisation du « Jumping des sables 2023 »	30 000 €	aide en numéraire	échelonnés	Un acompte de 15 000 € en février 2023, à la signature de la présente convention. Le solde de 15 000 € sera versé après l'organisation de l'événement, après production par la SHPV auprès de l'Agglomération du compte de résultat de l'événement et des factures associées acquittées.	1
					Organisation du « Dressage des sables 2023 »	5 000 €	aide en numéraire	échelonnés	Un acompte de 2 500 € en février 2023, à la signature de la présente convention. Le solde de 2 500 € sera versé après l'organisation de l'événement, après production par la SHPV auprès de l'Agglomération du compte de résultat de l'événement et des factures associées acquittées.	1
					Organisation de divers événements 2023	30 000 €	aide en numéraire	échelonnés	Un acompte de 15 000 € en février 2023, à la signature de la présente convention. Le solde de 15 000 € sera versé en décembre 2023, après production par la SHPV auprès de l'Agglomération du compte de résultat global de tous les événements annuels organisés (sauf le Jumping et le Dressage), et des factures associées acquittées.	1

LSO agglomération	200 071 165 00167	2022-11-25	82339575100014	SEM Les Sables Développement	Fonctionnement	400 000 €	aide en numéraire	échelonnés	Un premier acompte de 25 % courant janvier. Un second acompte de 25 % courant avril. Un troisième acompte de 25 % courant juillet. Le solde en octobre sur présentation du rapport d'activité annuel intermédiaire.	1
LSO agglomération	200 071 165 00167	2021-01-01	82435924400012	SPL « Destination Les Sables d'Olonne »	Fonctionnement	1 520 000 €	aide en numéraire	échelonnés	Un premier acompte de 380 000 € au 15 janvier de l'année N. Un second acompte de 380 000 € au 15 avril de l'année N. Un troisième acompte de 380 000 € au 15 juillet de l'année N. Le solde en octobre de l'année N sur présentation du compte rendu d'activité annuel intermédiaire.	1